

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_8_1

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

**Objet : Signature de la convention avec l'ADAPEI
"La Gachère"**

L'an deux mille seize , le jeudi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat entre le SAJH ADAPEI de la Gachère et la commune, qui intervient dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

La convention est conclue pour une durée de 7 semaines, à compter du 3 novembre 2016.

Le montant du dédommagement correspondant aux frais de carburant du véhicule s'élèvera à 38 € par séance soit un total de 266,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention de partenariat entre le SAJH ADAPEI de la Gachère;
- Décide d'affecter les crédits au budget primitif 2016;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 27/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot